97B11111
413.355.447 RCS Paris

Copie certifiée
conforme le
- 7 DEC. 2001
Le Greffier

2001 - 1658
RG 2001-87686

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
- 7 DEC. 2001
82681

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris,

Vu la requête présentée par :

la société BCV FINANCE (FRANCE)

et la société ECOFI CONSEILS & INVESTISSEMENTS

Nommons :M Jean-Luc TOURNAIRE

demeurant 4, Rue de l'Abreuvoir 92400 Courbevoie
La Défense

en qualité de commissaire aux apports .

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement personnel compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que, dès sa nomination, le commissaire proposera un devis détaillé des travaux avec ventilation du temps prévu, du taux horaire, et dans les mêmes conditions, le budget du ou des expert(s) qu'il se sera éventuellement adjoint.
En cas de contestation, ce budget devra être soumis à notre appréciation.

Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après avoir obtenu l'avis des intéressés sur ce compte-rendu.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le 6.12.2001

Le Greffier,

A.M. DECOURCELLE

Le Président du Tribunal,

G. COSTES